Image not found or type unknown

FIXATION D'UNE CREANCE EN PROCEDURE COLLECTIVE

Par **megavite**, le **26/02/2015** à **02:09**

Bonjour,
Après avoir déclaré sa créance, est-il possible de la faire fixer judiciairement en référé afin de tenter de réduire la durée interminable de l'opération de vérification par le représentant des créanciers et l'éventuelle intervention du Juge commissaire ?
En d'autres termes, l'attente de la vérification du passif empêche-t-elle de demander à un juge de référé ou au fond de fixer cette créance ?
Merci d'avance

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés